

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

En vertu des articles L 2312-1 et suivants du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi NOTRE, il est organisé dans les communes de plus de 3500 habitants un débat sur les orientations générales du budget. Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du BP.

Ce débat se déroule à partir d'une note de synthèse permettant d'assurer une information suffisante du Conseil municipal.

Les élus prennent acte de la tenue dudit débat par une délibération spécifique.

Analyse des résultats de l'exercice 2015

Afin d'avoir une vision plus juste de la situation comptable et budgétaire de la collectivité, le budget 2016 reprend les résultats de clôture de l'exercice 2015 (résultats cumulés), tels qu'ils doivent ressortir du **compte administratif** (conforme au compte de gestion du comptable).

Nb : Compte administratif provisoire, Compte de gestion définitif.

Les résultats de clôture du budget principal se présentent comme suit :

- **un excédent de fonctionnement de : 665.407,01 €**
- **un excédent cumulé d'investissement de : 274.019,73 €**
(tenant compte du déficit reporté de 2014 de -49.226,60 €)

Soit une balance de clôture excédentaire de + 939.426,74 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400299-20160303-2016-DELIB-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2016

Explications des résultats :

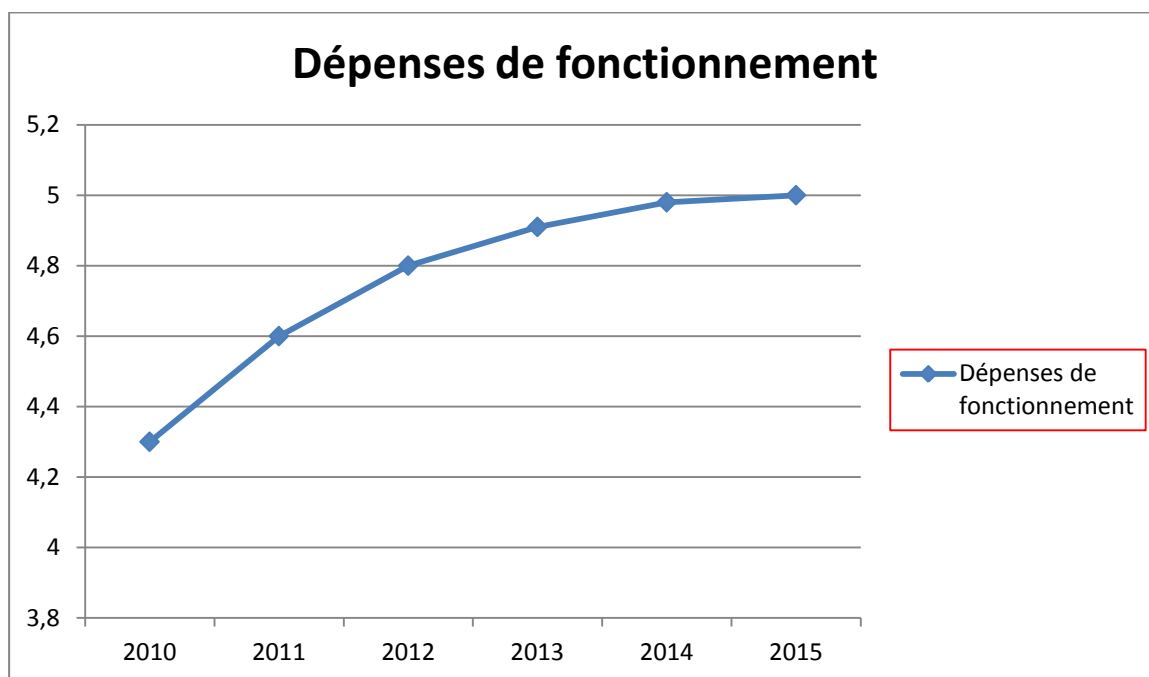
Section de fonctionnement :

Dépenses :

5.048.082,24€

soit +1,21% par rapport à 2014.

La tendance à la stabilisation des dépenses de fonctionnement se confirme donc en 2015 (en 2014, l'évolution était de 1,53% par rapport à 2013). Pour mémoire, les dépenses de fonctionnement ont connu une hausse de près de 13% entre 2010 et 2013 soit une moyenne de 4,5% d'augmentation par an.



On retiendra pour le détail la poursuite de la diminution des charges à caractère général (chap 011 : - 1,58% par rapport à 2014) bien que ce chapitre soit lourdement grevé par l'entretien des bâtiments communaux vieillissants et de bâtiments récents qui présentent des malfaçons non négligeables.

On constate une augmentation modérée des charges de personnel (chap 012 : +2,61%). Elles s'élèvent à 2.896.308,42€.

Les facteurs expliquant cette légère hausse sont les suivants :

- revalorisation de 5 points de l'indice majoré des catégories C au 01/01/2015 ;
- avancements d'échelon et de grade ;
- astreintes de la police municipale et heures supplémentaires;
- augmentation substantielle des dépenses d'assurance et des charges (CNRACL en particulier)

Mais surtout, il faut tenir compte du recrutement annoncé au BP2015 d'un 4^e agent de police municipale et d'un chef de cuisine centrale sans oublier le coût en

personnel des temps d'activités périscolaires reconduits en 2015 et qui ont de nouveau pesé sur le budget communal cette année.

Recettes :

5.713.489,25 €.

En hausse de 1,04% par rapport à 2014 malgré la perte de 107.683,00 € entraînée par la nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement en 2015.

Ce bon résultat est du à l'optimisation des recettes, notamment des différentes subventions et participations, des diverses redevances d'occupation du domaine public, des recettes liées aux services et prestations offerts par la municipalité qui ont vu leur fréquentation augmenter. On tiendra également compte de l'augmentation du produit de la fiscalité directe due à l'effet base puisque les taux ont été maintenus en 2015 comme en 2014.

Dans un difficile contexte budgétaire et financier pour les collectivités territoriales, la commune dégage donc un excédent de fonctionnement de 665.407,01 €.

Cet excédent constitue l'autofinancement ou l'épargne brute du budget 2016 et sera versé à la section investissement en recettes avec couverture prioritaire de l'annuité d'emprunt (234.321,37€ en 2016) qui doit réglementairement être couverte par des ressources propres.

Section d'investissement :

Dépenses : 1.045.968,46€

Recettes : 1.369.214,79,40€

Ce qui donne, après le report du déficit cumulé de 2014 (- 49.226,60 €), **un excédent de 274.019,73 €**

Compte-tenu des restes à réaliser :

- En dépenses de 654.084,82 €
- En recettes de 246.424,35€

Résultat de clôture en investissement :

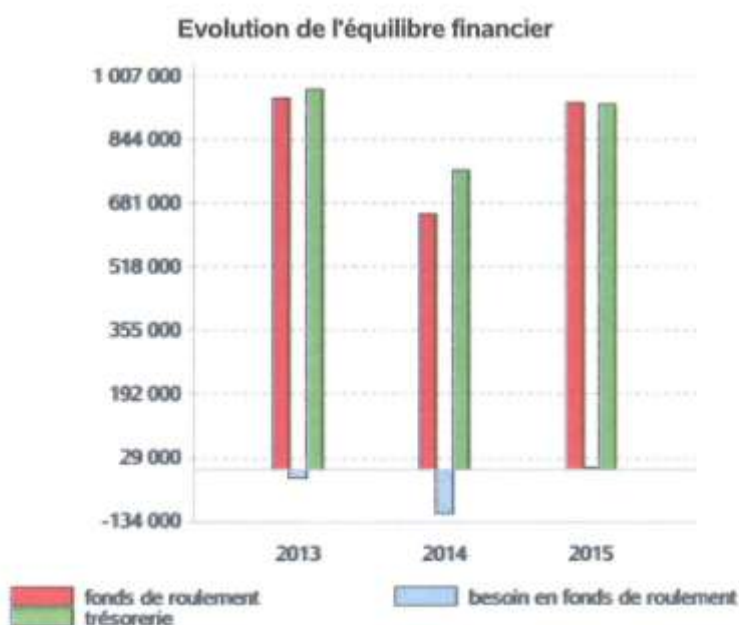
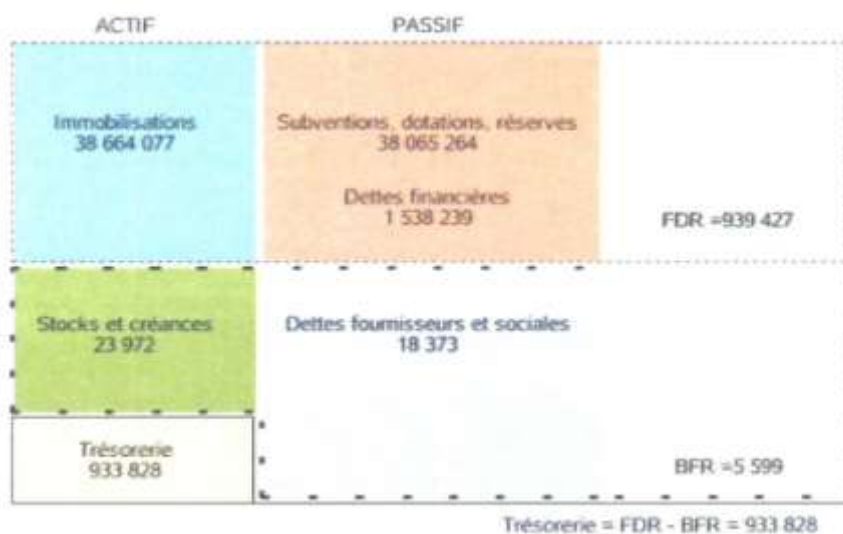
274.019,73 € + 246.424,35 € - 654.084,82 € = -133.640,72 €

Le résultat définitif d'investissement est déficitaire de 133.640,72 €

*(Excédentaire de 28.875,21 € en 2014
et déficitaire de -243.745,96€ en 2013)*

A noter : les travaux de la phase finale du Tour de Ville qui étaient initialement prévus sur 2 exercices budgétaires ont été liquidé ou engagé à 77% sur le BP 2015, ce qui a permis leur avancée rapide.

Bilan et équilibre financier



(Sources : Trésor Public 2016)

Le bilan retrace le patrimoine de la collectivité au 31 décembre.

Ce patrimoine comprend un actif (les biens immobiliers ou mobiliers, les créances, les stocks et la trésorerie) et un passif (total des moyens de financement que détient la collectivité).

Le bilan fonctionnel est un bilan condensé visant à fournir une vision de la collectivité en termes d'emplois et de ressources. Il permet d'identifier les politiques d'investissement et de financement des années passées. A partir du bilan fonctionnel, sont déterminés le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

Le fonds de roulement (FDR) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances (y compris stocks) et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Des crédits de trésorerie peuvent être souscrits auprès d'établissements bancaires afin de faire face à des besoins ponctuels de disponibilités. Ils s'assimilent à des dettes à court terme et figurent donc au passif du bilan. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

**Au vu de ces chiffres, la commune dispose au 31/12/2015
d'un parfait équilibre financier.**

ORIENTATIONS 2016

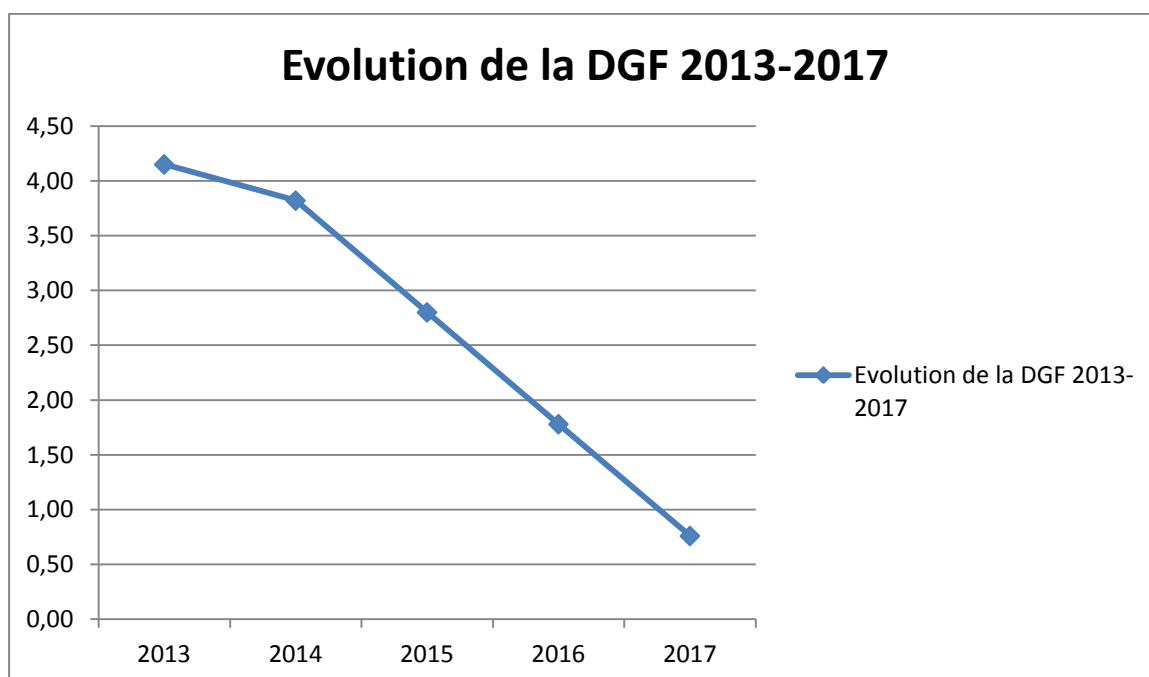
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour la deuxième année consécutive, les dotations de l'Etat aux collectivités baisseront.

**Pour Camaret en 2016, la DGF sera de 167.712,00 € environ.
Soit une perte de 107.000,00 € (-38,95%) par rapport à 2015.**

Cette perte s'ajoute aux 141.167,00 € déjà retirés en 2014 et 2015.
En 2016, nous aurons donc perdu 248.167,00€ de DGF par rapport à 2013 !

**Au final, en 2017, la commune verra sa DGF diminuée de 347.062,00€
En 2013, elle s'élevait à 415.879,00 €. (source AMF)**



Parallèlement, les attributions et subventions provenant des autres collectivités locales sont plus difficiles à obtenir en raison du contexte général de restrictions budgétaires. Cependant, comme en 2015, la collectivité poursuit son programme de recherche systématique de subventions et de partenariat.

Les efforts d'économies devront se poursuivre en 2016 avec comme objectif, après leur stabilisation, la diminution des dépenses de fonctionnement sur les exercices à venir.

Les services municipaux devront continuer de maîtriser leurs budgets en 2016 comme en 2015.

1- les Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (chap. 11)

La maîtrise des dépenses doit se concentrer tout d'abord sur ce chapitre.

Cela nécessite une rigoureuse politique de **réduction des consommations énergétiques**. La **poursuite des travaux d'amélioration des performances énergétiques** dans nos bâtiments s'inscrit dans cette perspective.

La négociation mutualisée de nouveaux tarifs en matière de fourniture d'électricité appliqués au 1^{er} janvier 2016 (les tarifs pour le gaz ont été renégociés en 2014) permettra dès cette année de réaliser des économies en ce domaine.

Les **dépenses de téléphonie** feront également l'objet d'une attention particulière avec un audit fonctionnel et financier destiné à réduire notablement cette ligne budgétaire.

La commande publique continuera d'être soumise à la **mise en concurrence systématique**, quel que soit le seuil. Pour les achats et les services non soumis légalement aux procédures adaptées de marchés publics : **les chefs de service appliqueront de nouveau la règle d'or des 3 devis avec négociation si nécessaire**.

Les **contrats de maintenance et d'entretien** continueront de faire l'objet d'une analyse et d'une remise à plat afin de dégager des économies dans ces domaines fort coûteux pour la collectivité.

D'autres sources d'économies seront impérativement **recherchées à tous les niveaux de la collectivité**. **Le personnel communal y est sensibilisé et sera associé pleinement à la démarche**.

Le personnel communal (chapitre 012)

Pour 2016, il faudra encore tenir compte :

- de l'effet GVT
- de la revalorisation indiciaire au sein des catégories B;
- des avancements d'échelon et de grade ;
- des astreintes PM et des heures supplémentaires ;
- de l'augmentation substantielle des dépenses d'assurance et des charges (CNRACL en particulier)

En 2016, les recrutements prévus à ce jour sont les saisonniers habituels ainsi qu'un contrat aidé de 6 mois (financé à 60% via la Mission Locale) d'un agent pour l'équipe espaces verts

Cependant, il faudra tenir compte de la présence sur l'année entière du 4^e agent de PM ainsi que du chef de cuisine.

En 2016, la Municipalité continuera donc de faire preuve de rigueur en ce domaine qui représente **plus de la moitié des dépenses de fonctionnement (57,3 % des charges de fonctionnement)**.

Il conviendra de veiller à **la polyvalence dans les services, la gestion rigoureuse des heures supplémentaires (gestion stricte des plannings, récupération plutôt que rémunération)...**

Les dépenses de personnel 2016 doivent être mises en perspective avec les exercices à venir où la collectivité disposera d'une marge de manœuvre plus importante pour en réduire le coût avec notamment les nombreux départs en retraite prévus à compter de 2017.

**Glissement-Vieillesse-Technicité : impact cumulé sur la masse salariale des promotions et mutations (glissement), des progressions des rémunérations à l'ancienneté (vieillesse) et de l'augmentation des qualifications (technicité).*

Charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles sont stabilisées en 2015. Il conviendra de poursuivre en ce sens cette année afin de les voir diminuer sur les prochains exercices.

Elles comprennent en particulier :

- les contributions obligatoires de la Commune aux syndicats intercommunaux dont Camaret est membre
- la participation communale au Service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 129.468,00 € comme en 2015
- La subvention au CCAS de 74.055,00 €
- Le forfait scolaire alloué à l'école privée Saint Andéol qui sera de 56.247,60 € pour 2016
- les subventions aux associations se tiendront à un peu plus de 125.000,00 € sans compter les charges indirectes et les nouveaux services (convention Radio Mix, mise à disposition de matériel et intervention des services municipaux)
- Les contributions aux divers syndicats : RAO, Syndicat mixte d'électrification, SM aménagement de l'Aygues...

La contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) devrait passer de 30 à 35% (49.440,00€ pour 2015 après une hausse de 42% par rapport à 2014).

Les dépenses prévisibles liées aux **intérêts d'emprunt** (chapitre 66111) seront de 61.454,97 €

Les dotations aux amortissements (dépenses de fonctionnement, chapitre 042) s'établissent à **202.882,49 €** mais elles trouvent par une opération d'ordre leur contrepartie en recettes d'investissement.

**L'objectif 2016 est de maintenir les
dépenses réelles de fonctionnement autour des 5 millions d'€.**

2- Les Recettes de fonctionnement

L'essentiel des recettes communales est constitué par le produit fiscal : **chapitre 73**
La revalorisation par l'Etat des bases fiscales n'est pas encore connue.

Les taux communaux resteront **identiques** aux années antérieures soit :

- **8.30%** pour la taxe d'habitation
- **20.80%** pour la taxe sur le foncier bâti
- **57.11%** pour le foncier non bâti

Ces taux sont dans la moyenne (nationale et départementale de la strate).

Ainsi, l'augmentation du produit fiscal ne proviendra que d'un effet base.

Évolution des bases communales entre 2012 et 2015

Taxes locales	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	5.601.999	5.792.000	5.930.081	6.053.000
Taxe sur le foncier bâti	4.649.319	4.809.000	4.920.846	5.077.000
Taxe sur le foncier non bâti	177.989	180.700	181.881	183.700

**Le PLF 2016 prévoyant que les bases fiscales augmenteraient de 1.01%,
la recette de fiscalité 2016 peut être estimée à 1.680.126 €**

Concernant les autres **recettes de fonctionnement** :

Le montant précis des dotations d'État (DGF, DSR) n'est pas connu à ce jour mais compte tenu de ce qui a été indiqué à titre liminaire, nous savons qu'une diminution importante est programmée. **La DGF est estimée (sources AMF) à 167.712,00 €**

Le montant de **l'attribution de compensation** versé par la communauté de communes en lieu et place de l'ex-taxe professionnelle sera de **2.154.767,86 €**.

Parmi les autres recettes de fonctionnement, on peut citer :

Le produit des loyers (appartements)

Le produit des services gérés en régie (restauration municipale, crèche, CLSH, salles communales,...)

Le produit lié aux occupations du domaine public (entreprises, marchés, fête votive...)

Les participations de nos co-financeurs (CAF, MSA)

Les participations et subventions d'autres communes et collectivités territoriales

La taxe additionnelle sur droits de mutation à titre onéreux

SECTION D'INVESTISSEMENT

1-Les Dépenses d'investissement

L'année 2015 a été une année de travaux importants.

- La phase finale du Tour de Ville, travaux (540711,53€ TTC) engagés en totalité sur 2015 alors que prévus initialement sur deux exercices. Il reste environ 128.000€ à liquider sur l'exercice 2016.
- Les travaux de gestion des eaux pluviales et de voirie de la rue Alphonse Daudet, du chemin de la Dame et de la chapelle Chœur de Marie pour plus de 161.000€ TTC.

Pour 2016, des travaux ont déjà été réalisés comme l'extension du parking de La Poste (11.213,20 €TTC).

D'autres projets sont en cours de réalisations :

- Fin de l'aménagement de l'ancienne crèche afin d'y accueillir une classe de l'école maternelle Souleïado qui sera livrée pour la rentrée 2016. Coût prévisionnel : 150.000,00€ TTC.
- La construction de la salle polyvalente foot-animation avec mise en conformité accessibilité de l'accès principal au complexe pour un montant prévisionnel de 253.752,53€ TTC (avec 90.000 € de subventions)

Plusieurs projets importants sont programmés et validés après arbitrages, parmi lesquels :

- La réfection de la toiture de l'école maternelle,
- L'aménagement de l'ancien Centre Médico-social en un logement d'accueil d'urgence et deux appartements locatifs,
- La réfection du terrain et la mise en conformité électrique des bâtiments du motoball,
- Le déport au poste de PM du central de vidéoprotection et sa mise à niveau informatique,
- Restauration d'œuvres d'art : tableaux de l'église paroissiale ainsi que la poursuite de la campagne de restauration des anciens registres paroissiaux,
- Diverses réfections de voirie,
- Acquisitions foncières.

Il faut aussi noter le montant prévisible de l'annuité en capital de la dette soit 234.321,37€

Au total, **les dépenses réelles d'investissement** inscrites au budget primitif 2016 devraient s'élever à **environ 1,9 millions d'€**.

Plusieurs demandes de subventions (recettes d'investissement) étant en cours d'instruction, la décision budgétaire modificative de mi-exercice permettra d'inscrire en dépenses d'investissement les projets qui n'auraient pas été retenus suite aux arbitrages du BP.

2-Les Recettes d'investissement

Les **recettes d'investissement** proviennent :

- **des ressources propres de la Commune** par l'affectation du résultat provenant de la section de fonctionnement soit **665.407,01 €**
- **de la taxe d'aménagement** estimée à **30.000 €** pour 2016,
- **des subventions** sollicitées (Conseil départemental, Région PACA (PAS,...), DETR, dotations parlementaires),
L'avenant 2014 de la contractualisation avec le Conseil général prévoit **74.800,00 €** de subventions pour la première tranche de travaux de la phase finale du Tour de Ville et la même somme de **74.800,00 €** pour l'avenant 2015 sur le même projet qui recevra également 102.181,00 € de la Région au titre du PAS et 52.500,00€ de l'Etat au titre de la DETR 2015. Ce projet aura donc été subventionné à hauteur de 68%.
40.000 € de dotation parlementaire ont été notifiés pour la construction des nouveaux vestiaires du foot. Il a été sollicité 50.000,00€ auprès de la FFF pour ce même projet.

Au titre du PAS encore, la Région PACA participera à la rénovation de l'ancien Centre Médico Social (45.000 €). Une subvention de 80.500€ a été demandée à l'Etat pour ce projet au titre de la DETR 2016.

La réfection de la toiture de la maternelle fait quant à elle l'objet d'une demande de subvention de 24.000,00€ auprès du Conseil Départemental et de 40.000,00 € auprès de l'Etat.

- de la recette due au titre du FCTVA en 2016 : **133.500,00 €**.
- Diverses opérations d'ordre entre sections pour un montant d'environ **400.000,00€**

L'exercice 2016 va donc encore connaître des investissements importants qui seront réalisés sans augmentation des taux d'imposition et ce grâce à l'autofinancement dégagé par les économies de fonctionnement réalisées en 2015.

La politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'optimisation des recettes va se poursuivre en 2016 pour permettre d'investir dans les mêmes conditions sur les exercices suivants.

ANALYSE DE LA DETTE

(sources : MINEFI 2014)

Encours de la dette au 31/12/2014 : **372 € par habitant** pour une moyenne de la strate de 794 € par habitant.

Etat de la dette 2016

	2016
Capital restant dû au 31/12/2015	1 818 701.12 €
Capital à payer sur la période	234 321.37 €
Intérêts à payer sur la période	61 454.97 €

Emprunts à taux fixe

Prêteur	Capital Initial	Capital restant dû au 31/12/2015	Date de fin	Taux	Prochaine échéance	Index
DEXIA CL	152 449.02 €	59 984,87 €	01/01/2021	5,2100 %	01/01/2016	Aménag Centre ville - 01029
SG	600 000.00 €	430 984 96 €	06/08/2027	5.03960%	06/02/2016	Investiss CLSH- 00708
SG	308 000.00 €	244 601.22 €	25/03/2030	3,6080%	25/03/2016	Structure Multi-accueil - 18226
CE	691 886.00 €	548 806.81 €	25/03/2030	3,7500%	25/03/2016	Structure Multi-accueil A2911
CAF	104 600.00 €	52 300.00 €	01/09/2020	0,0000%	01/09/2016	Plateforme Intergén - 1009
CAF	62 500.00 €	37 500,00 €	01/09/2021	0,0000%	01/09/2016	Equip Crèche - 052011
CAF	80 645.00 €	16 129.00 €	05/09/2017	0,0000%	05/09/2016	Construction CLSH - 00701
CARSAT SUD EST	155 192.00 €	124 153.60 €	31/10/2031	0,0000%	31/10/2016	Plateforme Interg - 11009
	2 155 272.02 €	1 514 460.46 €				

Emprunts à taux variable

DOB 2016

Prêteur	Capital Initial	Capital restant dû au 31/12/2015	Date de fin	Taux	Prochaines échéances	Index
DEXIA CL	305 000.00 €	66 083.44 €	01/01/2019	0,259 %	01/04/2016	Prog Investiss Centre Ville 00302
DEXIA CL	1 350 000.00 €	224 119.45 €	01/01/2023	4.50 %	01/04/2016	Prog de voirie 2007 - 00702
DEXIA CL	274 836.88 €	14 037.77 €	01/04/2016	0,84 %	01/04/2016	Travaux 12.11.99
	1 929 836.88 €	304 240.66 €				

Calcul de la capacité d'autofinancement brute :

RRF-DRF (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) =
 5.713.489,25 € - 5.048.082,24 = 665.407,01 €

Encours de dette/CAF brute = 1 818 701.12 € / 665.407,01 = **2.73 ans**

**Notre dette peut donc être remboursée en 2,73 ans
 au vu de notre actuelle capacité d'autofinancement.**
(moyenne des communes de la même strate = 4,6 ans)